

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER AUX OU VERS, OU A TOUTE PERSONNE SITUEE OU RESIDENTE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, SES TERRITOIRES ET POSSESSIONS (EN CE COMPRIS PORTO RICO, LES ILES VIERGES AMERICAINES, GUAM, LES SAMOA AMERICAINES, L'ILE WAKE ET LES ILES MARIANNES DU NORD), TOUT ETAT DES ETATS-UNIS ET LE DISTRICT DE COLUMBIA OU A TOUTE AUTRE PERSONNE AMERICAINE (TELLE QUE DEFINIE PAR LE U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE (LE « SECURITIES ACT ») OU TOUTE AUTRE JURIDICTION OU UNE DIFFUSION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION DU PRESENT COMMUNIQUE EST ILLEGALE (VOIR « RESTRICTIONS DE L'OFFRE ET DE DISTRIBUTION » CI-DESSOUS).



COMMUNIQUE DE PRESSE | 7 mars 2023

Elia Group SA/NV lance une offre de rachat sur ses titres hybrides en numéraire

Elia Group SA/NV (l' « **Offrant** ») lance aujourd'hui une offre de rachat sur ses titres subordonnés perpétuels à taux fixe (ISIN : BE0002597756) en circulation d'un montant de €700.000.000 (les « **Titres** ») pour un montant en numéraire. Les Porteurs de Titres peuvent trouver plus d'informations dans l'annonce de lancement qui est disponible via ce [lien](#) (l' « **Annonce de Lancement** »). Simultanément à l'offre de rachat relatives aux Titres, Elia Group SA/NV a également l'intention d'émettre de nouveaux titres subordonnés perpétuels à taux fixe pour un montant total de €500.000.000 maximum, sous réserve des conditions de marché.

Les termes en majuscules utilisés mais non définis dans le présent communiqué de presse ont la signification qui leur est donnée dans l'Annonce de Lancement.

Cette annonce est diffusée par l'Offrant et contient des informations qualifiées ou ayant pu être qualifiées d'informations privilégiées aux fins de l'article 7 du Règlement (UE) N°596/2014 sur les abus de marché (MAR), englobant les informations relatives à l'Offre décrite ci-dessus. Aux fins de MAR et de l'article 2 du Règlement d'exécution (UE) 2016/1055 de la Commission, cette annonce est faite par Siska Vanhoudenhoven, Secrétaire Générale de l'Offrant.

AVERTISSEMENT Cette annonce doit être lue conjointement avec le Tender Offer Memorandum. Cette annonce et le Tender Offer Memorandum contiennent des informations importantes qui doivent être lues attentivement avant toute prise de décision concernant l'Offre. En cas de doute sur le contenu de cette annonce et/ou du Tender Offer Memorandum ou sur l'action qu'il doit entreprendre, il est recommandé à tout Porteur de Titres de demander immédiatement des conseils financiers et juridiques, en ce compris en ce qui concerne les conséquences fiscales, à son courtier, son gestionnaire bancaire, son avocat, son auditeur ou tout autre conseiller financier, fiscal ou juridique indépendant. Toute personne physique ou morale dont les titres sont détenus pour son compte par un courtier, un dealer, une banque, un dépositaire, une société de fiducie ou tout autre nommé ou intermédiaire doit contacter cette entité si elle souhaite déposer ces Titres dans le cadre de l'Offre. Les Dealers Managers agissent exclusivement pour le compte de l'Offrant et de personne d'autre dans le cadre des arrangements décrits dans la présente annonce et dans le Tender Offer Memorandum et ils ne seront pas responsables de fournir à un quelconque Porteur de Titres les protections qui seraient accordées aux clients des Dealers Managers ou de conseiller toute autre personne dans le cadre de l'Offre. Ni l'Offrant, ni les Dealers Managers ou le Tender Agent, ni aucun de leurs administrateurs, dirigeants, employés, mandataires ou sociétés liées n'a évalué ou n'évaluera les mérites et les risques de l'Offre ou l'incidence de

l'Offre sur les intérêts des Porteurs de Titres en tant que catégorie ou en tant que particuliers, et aucun d'entre eux ne fait de recommandation quant à l'opportunité pour les Porteurs de Titres de présenter des Titres dans le cadre de l'Offre. Ni l'Offrant, ni les Dealers Managers ou le Tender Agent (ni aucun de leurs administrateurs, dirigeants, employés, agents ou sociétés liées respectifs) ne fournit aux Porteurs de Titres des conseils juridiques, commerciaux, fiscaux ou autres dans la présente annonce et/ou le Tender Offer Memorandum. Les Porteurs de Titres doivent consulter leurs propres conseillers au besoin pour les aider à prendre une décision d'investissement et pour leur indiquer s'ils sont légalement autorisés à offrir des Titres en échange d'espèces.

Restrictions relatives de l'Offre et de Distribution

Ni le présent communiqué ni le Tender Offer Memorandum ne constituent une invitation à participer à l'Offre dans une juridiction dans laquelle, ou à une personne à qui ou de qui, il serait illégal de faire une telle invitation ou qu'il y ait une telle participation en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. La distribution du présent communiqué, du Tender Offer Memorandum et/ou de tout autre document relatif à l'Offre dans certaines juridictions peut être limitée par la loi. Les personnes en possession du présent communiqué, du Tender Offer Memorandum et/ou de tout autre document relatif à l'Offre sont invitées par l'Offrant, les Dealer Managers et le Tender Agent à s'informer de ces restrictions et à les respecter.

Ni ce communiqué, ni le Tender Offer Memorandum, ni leur transmission électronique ne constituent une offre de vente ou une sollicitation d'achat (et les offres de Titres dans le cadre de l'Offre ne seront pas acceptées de la part des Porteurs de Titres) dans des circonstances où une telle offre ou sollicitation serait illégale. Dans les juridictions où les lois sur les valeurs mobilières, les lois *blue sky* ou d'autres lois exigent que l'Offre soit faite par un courtier ou un dealer autorisé et où un Dealer Manager ou l'une de ses sociétés liées respectifs est un tel courtier ou dealer autorisé, l'Offre est réputée être faite par ce Dealer Manager ou cette société liée, selon le cas, pour le compte de l'Offrant dans cette juridiction.

Aucune action n'a été ou ne sera entreprise dans une quelconque juridiction en relation avec les Nouveaux Titres qui permettrait une offre publique de titres et la dénomination minimale des Nouveaux Titres sera de 100.000 €.

États-Unis d'Amérique : L'Offre n'est pas et ne sera pas faite, directement ou indirectement, dans ou vers les États-Unis, ou par l'intermédiaire des courriers, ou par tout moyen ou instrument du commerce interétatique ou étranger, ou par l'intermédiaire d'une bourse nationale des États-Unis, ou à toute personne américaine (telle que définie dans le Regulation S du Securities Act de 1933, tel que modifié (chacune étant une « U.S. Person »)). Cela comprend, entre autres, la transmission par télécopieur, les courriers électroniques, le télex, le téléphone, internet et toute autre forme de communication électronique. Les Titres ne peuvent pas être présentés dans le cadre de l'Offre par une telle utilisation, un tel moyen, un tel instrument ou une telle installation depuis ou à l'intérieur des États-Unis ou par des personnes situées ou résidant aux États-Unis ou par toute U.S. Person. Par conséquent, des copies de cette annonce, du Tender Offer Memorandum et de tout autre document ou matériel relatif à l'Offre ne sont pas, et ne doivent pas être, directement ou indirectement, postées ou transmises, distribuées ou diffusées (en ce compris, mais sans s'y limiter, par des dépositaires, des nominés ou des fiduciaires) aux ou vers les États-Unis ou à des personnes situées ou résidant aux États-Unis ou à toute U.S. Person et les Titres ne peuvent pas être présentés dans le cadre de l'Offre par une telle utilisation, un tel moyen, un tel instrument ou une telle installation depuis ou dans les États-Unis ou par

des personnes situées ou résidant aux États-Unis ou par une U.S. Person. Toute offre présumée de Titres dans le cadre de l'Offre résultant directement ou indirectement d'une violation de ces restrictions sera nulle et toute offre présumée de Titres faite par une personne située aux Etats-Unis, une U.S. Person, par toute personne agissant pour le compte ou pour le bénéfice d'une U.S. Person, ou par tout agent, fiduciaire ou autre intermédiaire agissant sur une base non discrétionnaire pour le compte d'un mandant donnant des instructions depuis les Etats-Unis sera invalide et ne sera pas acceptée.

Ni cette annonce ni le Tender Offer Memorandum ne constituent une offre de vente aux États-Unis ou à des U.S. Persons. Les Titres ne peuvent pas être offerts, vendus ou livrés aux Etats-Unis sans enregistrement sous le régime du Securities Act ou sans exemption aux exigences d'enregistrement. Les Nouveaux Titres n'ont pas fait et ne feront pas l'objet d'un enregistrement sous le régime du Securities Act ou des lois sur les valeurs mobilières de tout état ou autre juridiction des Etats-Unis et ne peuvent être offerts, vendus ou livrés, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou à, ou pour le compte ou le bénéfice de, U.S. Persons.

Chaque Porteur de Titres participant à l'Offre déclarera qu'il n'est pas une U.S. Person et qu'il n'est pas situé aux Etats-Unis et qu'il ne participe pas à l'Offre depuis les Etats-Unis, ou qu'il agit sur une base non discrétionnaire pour un donneur d'ordre à l'extérieur des Etats-Unis qui ne donne pas l'ordre de participer à l'Offre depuis les Etats-Unis et qui n'est pas une U.S. Person. Aux fins du présent paragraphe et des deux paragraphes précédents, le terme « Etats-Unis » désigne les Etats-Unis d'Amérique, leurs territoires et possessions (en ce compris Porto Rico, les Iles Vierges américaines, Guam, les Samoa américaines, Wake et les Iles Mariannes du Nord), tout état des Etats-Unis d'Amérique et le District de Columbia.

Royaume-Uni : La communication de cette annonce, du Tender Offer Memorandum et de tout autre document ou matériel se rapportant à l'Offre n'est pas faite et ces documents et/ou matériels n'ont pas été approuvés par une personne autorisée aux fins de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000. Par conséquent, le présent communiqué, le Tender Offer Memorandum et tout autre document ou matériel relatif à l'Offre ne sont pas distribués et ne doivent pas être transmis, au grand public au Royaume-Uni. La communication de ces documents et/ou matériels en tant que promotion financière n'est faite qu'aux personnes, qui au Royaume-Uni, répondent à la définition d'investisseurs professionnels (telle que définie à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé, le « Financial Promotion Order »)), aux personnes qui relèvent de l'article 43 du Financial Promotion Order ou à toute autre personne à qui elle pourrait légalement être faite en vertu du Financial Promotion Order.

Italie : Ni l'Offre, ni la présente annonce, ni le Tender Offer Memorandum et tout autre document ou matériel relatif à l'Offre n'a été ou ne sera soumis aux procédures d'autorisation de la Commissione Nazionale per le Società e la Borsa (CONSOB) conformément aux dispositions légales et réglementaires italiennes. L'Offre est effectuée en République d'Italie (Italie) sous la forme d'une offre exemptée conformément à l'article 101-bis, paragraphe 3-bis du Décret-Loi n° 58 du 24 février 1998, tel que modifié (le « Financial Services Act ») et à l'article 35-bis, paragraphe 4 du Règlement CONSOB n° 11971 du 14 mai 1999, tel que modifié. Les Porteurs de Titres ou ayants-droits des Titres qui sont situés en Italie peuvent apporter tout ou partie de leurs Titres dans le cadre de l'Offre par l'intermédiaire de personnes autorisées (telles que des sociétés d'investissement, des banques ou des intermédiaires financiers autorisés à exercer de telles activités en Italie conformément au Financial Services Act, au Règlement CONSOB n° 20307 du 15 février 2018, tel que modifié de temps à autre, et au Décret-Loi n° 385 du 1er septembre 1993, tel que modifié) et



conformément aux lois et règlements applicables ou aux exigences imposées par la CONSOB ou toute autre autorité italienne.

Chaque intermédiaire doit se conformer aux lois et règlements applicables relatifs aux obligations d'information vis-à-vis de ses clients dans le cadre des Titres et/ou de l'Offre.

France : L'Offre n'est pas proposée, directement ou indirectement, au public en République française (France). Le présent communiqué, le Tender Offer Memorandum et tout autre document ou matériel se rapportant à l'Offre n'ont été et ne seront distribués en France qu'aux investisseurs qualifiés tels que définis à l'article 2(e) du Règlement (UE) 2017/1129. Ni cette annonce ni le Tender Offer Memorandum n'ont été ou ne seront soumis à l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers ni approuvés par elle.

À propos d'Elia Group

Dans le top 5 européen

Elia Group est un acteur clé dans le transport d'électricité. Nous veillons à chaque instant à l'équilibre entre production et consommation. Nous approvisionnons 30 millions d'utilisateurs finaux en électricité et gérons 19 192 km de liaisons à haute tension via nos filiales en Belgique (Elia) et dans le nord et l'est de l'Allemagne (50Hertz). Elia Group figure ainsi parmi les 5 plus grands gestionnaires de réseau de transport européens. Nous mettons un réseau électrique robuste et fiable à 99,99 % au service de la communauté et du bien-être socioéconomique. Nous voulons également servir de catalyseur à une transition énergétique réussie vers un système énergétique fiable, durable et abordable.

Acteur de la transition énergétique

Nous stimulons l'intégration du marché européen de l'énergie et la décarbonisation de la société en développant les liaisons internationales à haute tension et en intégrant une part sans cesse croissante d'énergie renouvelable à notre réseau. En parallèle, nous optimisons en permanence nos systèmes opérationnels et développons de nouveaux produits de marché afin que de nouveaux acteurs de marché et technologies aient accès à notre réseau, ce qui facilite la transition énergétique.

Dans l'intérêt de la communauté

Acteur central dans le système énergétique, Elia Group agit dans l'intérêt de la communauté. Nous répondons à la hausse rapide des énergies renouvelables en adaptant constamment notre réseau de transport. Nous veillons aussi à réaliser nos investissements dans les délais et les budgets impartis, tout en garantissant une sécurité maximale. Nous adoptons une gestion proactive des parties prenantes lors de la réalisation de nos projets : nous entamons une communication bilatérale avec tous les acteurs concernés dès le début du processus. Nous mettons également notre expertise à disposition du secteur pour construire le système énergétique de demain.

Ouverture internationale

Outre ses activités de gestionnaire de réseau de transport, Elia Group fournit des services de consultance à des clients internationaux via sa filiale Elia Grid International. Récemment, Elia Group a lancé de nouvelles activités non régulées telles que re.alto, la première plateforme de marché européenne pour l'échange de données liées à l'énergie via des API standardisés dans le domaine de l'énergie, et WindGrid, une filiale qui va poursuivre le développement des activités d'Elia Group à l'étranger, en contribuant à l'expansion des réseaux électriques offshore en Europe et au-delà.

L'entité juridique Elia Group est une entreprise cotée en bourse dont l'actionnaire de référence est le holding communal Publi-T.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Investor Relations

Yannick Dekoninck | M +32 478 90 13 16 | investor.relations@elia.be

Stéphanie Luyten | M +32 467 05 44 95 | investor.relations@elia.be

Corporate Communication

Marleen Vanhecke | M +32 486 49 01 09 | marleen.vanhecke@elia.be

Elia Group SA/NV

Boulevard de l'Empereur 20 | Keizerslaan 20 | 1000 Bruxelles | Belgique